



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

EDE FIN 1

SESSION 2017

**CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

**Section : ÉCONOMIE ET GESTION
Option : COMPTABILITÉ ET FINANCE**

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Durée : 5 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

La liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information et non annotée, autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

DOCUMENTS REMIS AU CANDIDAT

Le sujet comporte 20 pages numérotées de 1 à 20.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Pages de garde.....	pages 1 et 2
Présentation du sujet	page 3
DOSSIER 1 – TRAVAUX COMPTABLES ET FISCAUX	page 4
DOSSIER 2 – ANALYSE DE L’ACTIVITÉ 2016.....	page 5
DOSSIER 3 – ÉVOLUTION DE L’OFFRE ET CHOIX D’INVESTISSEMENT	page 6
DOSSIER 4 – TRAITEMENT DES DONNÉES COMPTABLES 2017	pages 7 et 8

Le sujet comporte les ANNEXES suivantes :

DOSSIER 1

ANNEXE 1 : Récapitulatif des mouvements de trésorerie	page 9
ANNEXE 2 : Autres opérations restant en attente	page 10
ANNEXE 3 : Informations générales sur la SARL LE TANDEM.....	page 11
ANNEXE 4 : Informations fiscales	pages 12 et 13

DOSSIER 2

ANNEXE 5 : Outils d’analyse du CA HT.....	page 13
ANNEXE 6 : Détails sur les charges de l’exercice 2016	pages 14 et 15

DOSSIER 3

ANNEXE 7 : Projets envisagés début 2017	pages 16 et 17
---	----------------

DOSSIER 4

ANNEXE 8 : Extrait des pièces comptables reçues en janvier 2017	page 18
ANNEXE 9 : Fichier du calcul de la ristourne primeur	page 19

Annexe à rendre avec la copie : ANNEXE A : État de rapprochement au 31/12/2016	page 20
---	----------------

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPET de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDE	8010F	101	7392

► **Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDF	8010F	101	7392

PRÉSENTATION DU SUJET

La société « Le Tandem » est une SARL créée au cours de l'année 2013 par Aurélie et Baptiste Dame. Frère et sœur, associés à parts égales, ils ont saisi une opportunité de reprise d'un fonds de commerce en déclin dans le secteur des hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Aurélie Dame a été désignée gérante de la SARL LE TANDEM.

Leur dynamisme, leur savoir-faire dans les relations commerciales et leur capacité à innover ont totalement changé les perspectives d'avenir de ce fonds de commerce. En effet, « Le Tandem » est non seulement un lieu, mais également un concept totalement novateur basé sur trois grandes activités :

- « **Le bar à fruits** » : la carte du Tandem a la particularité de ne proposer que des boissons sans alcool à base de fruits (smoothie, cocktail ou autre milk-shake) pour tous les budgets, avec la possibilité pour les clients de composer librement leur consommation en choisissant les ingrédients. Beaucoup de mineurs, souvent accompagnés de leurs parents, s'y rendent pour passer un agréable moment car « le plus » du Tandem tient en la mise à disposition gratuite et en libre-service de jeux de sociétés, de jeux anciens en bois... L'organisation de concerts destinés aux plus jeunes aide également au succès de l'entreprise car ils offrent un cadre rassurant aux parents. Au rythme d'un chaque premier samedi du mois, les concerts attirent beaucoup de monde dans l'établissement.
- « **L'espace billards** » : à l'origine « Le Tandem » était une salle de billards à part entière, une zone consacrée à la pratique de ce sport a été maintenue avec 7 tables de 8 pool (billard anglais) et 2 tables de snooker (très grandes tables de billard). L'espace se transforme en piste de danse lors des concerts, les billards sont alors déplacés et ne peuvent pas être utilisés.
- « **Le coin BD** » : les clients ont la possibilité de consulter sur place dans un espace clos et calme, voire d'emprunter des bandes-dessinées que l'entreprise leur met à disposition gratuitement. Ce concept a mis du temps à se développer mais attire désormais une nouvelle clientèle de jeunes et même de moins jeunes passionnés.

La gérante s'est toujours focalisée sur l'analyse de son chiffre d'affaires et dispose après 3 années de fonctionnement d'éléments intéressants. Ainsi, très tôt, des variations saisonnières importantes ont été constatées. Par exemple, l'absence de terrasse et la pratique de l'activité ludique principale uniquement en intérieur rendent l'activité fragile pendant les périodes d'ensoleillement (de mai à août en général). L'étude des charges a longtemps été repoussée mais a fait l'objet d'un premier travail d'analyse qui mériterait d'être approfondi compte tenu de problèmes récurrents de trésorerie et des interrogations sur le développement de l'entreprise.

Avec la croissance de l'activité, il a été décidé que la rédaction des comptes annuels 2016 ainsi que leur analyse seraient une dernière fois du ressort du Tandem et que le recours à un expert-comptable était devenu nécessaire. La lettre de mission signée avec l'expert-comptable indique qu'il procédera à la révision des comptes annuels 2016 produits par le Tandem puis qu'il se chargera de l'intégralité des obligations comptables, fiscales et sociales de la SARL à compter de l'exercice 2017.

Le sujet comporte quatre dossiers indépendants :

- **Travaux comptables et fiscaux**
- **Analyse de l'activité 2016**
- **Évolution de l'offre et choix d'investissement**
- **Traitement des données comptables 2017**

DOSSIER 1 : TRAVAUX COMPTABLES ET FISCAUX

L'inquiétude principale de la direction concerne l'équilibre de la trésorerie. Cette inquiétude est liée aux règlements trimestriels des cotisations aux organismes sociaux. Pour effectuer un suivi rigoureux de la trésorerie, la gérante du Tandem réalise, à l'aide d'un tableur, un état de rapprochement bancaire tous les 15 jours.

Travail à faire

Grâce aux annexes 1 à 4 :

- 1) **Présenter l'état de rapprochement au 31/12/2016 (Annexe A),**
- 2) **Passer toutes les écritures nécessaires au 31/12/2016,**
- 3) **Répondre à l'inquiétude de la gérante quant à l'évolution future de la trésorerie,**
- 4) **Préciser si le résultat de l'exercice 2016 est impacté en cas de report de l'émission de la quittance de loyer correspondant au chèque n°148 au début 2017.**

En considérant que le Chiffre d'affaires hors taxes (CA HT) prévisionnel de 2017 avoisine les 940 000 € (dont environ 120 000 € pour l'espace billards),

- 5) **Justifier précisément l'accroissement des formalités fiscales en matière de TVA évoquées par l'expert-comptable en charge de la SARL. Vous veillerez à déterminer les montants et échéances prévisibles de TVA au cours des deux premiers trimestres 2017.**
- 6) **Rédiger une courte note aidant la gérante à comprendre :**
 - les conséquences concrètes d'un changement de régime fiscal d'imposition des bénéfices,
 - les raisons pour lesquelles la société le permet,
 - les limites de ce choix.

DOSSIER 2 : ANALYSE DE L'ACTIVITE 2016

Depuis l'ouverture la gérante a remarqué que chaque activité dispose de sa propre clientèle, le Tandem n'impose par exemple pas de consommation obligatoire pour les clients venant faire une partie de billard). Analyser la contribution de chaque activité aux performances globales de l'entreprise est également un objectif de la direction qui jusqu'à présent n'utilise qu'un tableau des SIG généré par le logiciel comptable. Même si les performances sont bonnes dans l'ensemble, l'absence d'outils d'appréciation propres à chaque activité perturbe le choix et le lancement de projets de développement.

Travail à faire

Grâce aux annexes 5 et 6 :

- 1) **Rédiger une note présentant brièvement les différentes méthodes de coûts partiels et justifier celle qui vous semble la plus pertinente.**
- 2) **Présenter l'analyse du résultat de l'exercice 2016 (par la méthode du coût spécifique) en la complétant d'un commentaire dépassant le seul point de vue financier.**
- 3) **Analyser la pertinence des hypothèses de travail qui vous sont imposées pour analyser le résultat puis expliquez succinctement les conséquences d'autres solutions.**
- 4) **Calculer le seuil de rentabilité de 2016 et déterminer le point mort.**
- 5) **Analyser les impacts d'une prévision de croissance de l'activité globale en 2017 sur vos analyses précédentes.**

DOSSIER 3 : EVOLUTION DE L'OFFRE ET CHOIX D'INVESTISSEMENT

Aurélié Dame, la gérante souhaiterait faire évoluer l'offre du Tandem afin d'accroître, d'ici trois ans, les revenus dégagés par l'activité. Elle a contacté plusieurs professionnels qui lui ont transmis des devis ou réalisé des études d'impact.

Travail à faire

Grâce à l'annexe 7 :

- 1) Expliquer le concept d'élasticité présenté dans les projets 1 et 2.**
- 2) - Analyser individuellement chaque projet sur la base de la Valeur Actuelle Nette.**
 - Conseiller le Tandem sur le projet à favoriser.**
 - Mettre en évidence les limites de votre méthodologie de comparaison et en proposant sans calculs d'autres outils d'analyse.**

DOSSIER 4 : TRAITEMENT DES DONNEES COMPTABLES 2017

Le projet de développement retenu par la direction consiste à aménager l'étage de l'établissement, les perspectives de croissance sont tellement favorables que le rez-de-chaussée ne suffira plus pour accueillir la clientèle en 2017. La troisième table de Snooker a d'ores et déjà fait l'objet d'un bon de commande à un fournisseur britannique le 28 décembre 2016. La gérante vous confie le suivi comptable de son acquisition.

Par ailleurs, la gérante doit terminer la révision des comptes de 2016 en prenant en compte les informations comptables du premier trimestre 2017. Elle doit également analyser une proposition commerciale de son principal fournisseur de fruits, un primeur.

Vous disposez des informations des annexes 8 et 9.

A) Investissement

La facture relative à l'acquisition et à l'installation de la nouvelle table de billard a été délivrée le jour de la livraison.

Dans l'esprit de la gérante, une TVA anglaise de 5% lui était favorable car elle était susceptible de s'appliquer à une partie de l'achat. Réticente au départ, après plusieurs demandes, elle a finalement communiqué son numéro de TVA intracommunautaire au fournisseur britannique.

L'amortissement économique décidé, par simplification, par l'entreprise est le mode linéaire sur une durée d'utilisation prévue de 20 ans. Compte tenu des frais de grosses réparations (changement de tapis et des bandes) tous les 3 ans, la question de la décomposition, s'est posée mais a été délaissée.

L'administration fiscale retient cependant toujours une durée d'usage de 5 ans pour ce type de matériel.

Travail à faire

- 1) Rappeler les règles de territorialité de la TVA en matière d'acquisition intracommunautaire et expliquer pourquoi la gérante a effectué le choix adapté.**
- 2) Présenter l'écriture d'acquisition de la table de snooker, du règlement au fournisseur et des amortissements prévus pour 2017. Indiquer si la prise en compte des paramètres fiscaux d'amortissement revêt ici une importance particulière.**
- 3) Illustrer, au travers de cet investissement, la méthode du coût historique.**
- 4) Expliquer quelles auraient été les conséquences comptables et fiscales si la décomposition avait été retenue.**

B) Révision des comptes

Lors de la révision des comptes 2016, l'expert-comptable a demandé la communication de différentes pièces qui ont été reçues par le Tandem en 2017. La gérante a répondu dès réception mais pensait que compte tenu de la séparation des exercices, ces documents ne serviraient que pour l'exercice 2017.

Travail à faire

- 5) Justifier au regard de la définition d'un passif l'absence d'enregistrement du bon de commande de la table de billard dans les comptes de l'exercice 2016.**

Après avoir expliqué les raisons pour lesquelles l'avoir reçu en janvier 2017 a fait l'objet d'un enregistrement comptable à la clôture 2016,

- 6) Présenter cette écriture dans le journal du Tandem.**

C) Proposition commerciale

Un primeur a proposé de facturer des prix nets au lieu de procéder à un remboursement d'une ristourne progressive le 20 du mois qui suit le trimestre. Ces prix nets seraient calculés sur la base du pourcentage moyen de la ristourne du trimestre précédent, divisé par deux. Afin de contrôler les montants et de donner une réponse au primeur, Aurélie Dame a débuté l'élaboration d'un tableau de calcul automatisé sur tableur avec les conditions d'obtention.

Travail à faire

- 7) Rédiger une formule unique de calcul de la réduction par tranche applicable de E5 à E10 puis celle en E11.**

En considérant que le CA du deuxième trimestre sera de 75 000 € HT (parfaitement linéaire) avec ce primeur, une année de 360 jours, une trésorerie nulle début avril et un découvert autorisé de 50 000 €.

- 8) Indiquer si la gérante doit accepter l'offre ?**

Remarque : les effets de la TVA seront négligés.

ANNEXE 1

RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE TRESORERIE

Extrait du compte 512BP (Banque Populaire) du 15/12/2016 au 31/12/2016						
Date	Libellé	Montant débit	Let.	Montant crédit	Let.	Solde cumulé
15/12	Solde à nouveau	35 278,98	A			35 278,98
16/12	Prélèvement GDF			1 360,00	B	33 918,98
17/12	Chèque N°146 - Avance sur salaire "extras" décembre			500,00	C	33 418,98
20/12	Retrait d'espèces	600,00				34 018,98
21/12	Chèque N°147 - "le verger du nord"			2 690,00	D	31 328,98
22/12	Chèque N°148 - Loyer Tandem T1 2017			21 000,00		10 328,98
23/12	Chèque N°149 - Promocash			3 521,60	E	6 807,38
24/12	CB semaine 51	17 122,30	F			23 929,68
24/12	Dépôt d'espèces semaine 51	9 852,00	G			33 781,68
26/12	Prélèvement assurance multirisques			890,00	H	32 891,68
27/12	Chèque N°150 - Promocash			4 289,40	E	28 602,28
30/12	Chèque N°151 - Avance sur salaire "extras" Janvier			800,00		27 802,28
TOTAUX de la période		27 574,30		35 051,00		
SOLDE AU 31/12/2016		27 802,28				

Banque Populaire						
Relevé de compte N°59000147 LE TANDEM Du 15/12/16 au 31/12/2016						
Date	Libellé	Montant débit	Let.	Montant crédit	Let.	Solde cumulé
15/12	Solde précédent			17 860,20	A	17 860,20
15/12	Prélèvement GDF	1 360,00	B			16 500,20
16/12	Remise CB semaine 50			15 860,50	A	32 360,70
16/12	Frais sur remise CB semaine 50 (1)	31,72	A			32 328,98
17/12	Remise de chèques			1 590,00	A	33 918,98
20/12	Retrait d'espèces	600,00				33 318,98
18/12	Chèque N°146 - Avance sur salaire "extras" décembre	500,00	C			32 818,98
22/12	Chèque N°147 - "le verger du nord"	2 690,00	D			30 128,98
24/12	Dépôt d'espèces semaine 51			9 852,00	G	39 980,98
26/12	Remise CB semaine 51			17 122,30	F	57 103,28
26/12	Frais sur remise CB semaine 51 (1)	34,24				57 069,04
27/12	AXA multirisques	890,00	H			56 179,04
29/12	Remise de chèques - Promocash	7 811,00	E			48 368,04
29/12	Virements salaires nets employés 12/16	12 535,00				35 833,04
30/12	Échéance prêt BP (2)	1 520,00				34 313,04
31/12	Intérêts financiers des placements			420,00		34 733,04
TOTAL OPÉRATIONS SUR VOTRE COMPTE		27 971,96		62 705,00		

(1) Dont TVA 20%

(2) Cette mensualité concerne un emprunt de 48 000 € remboursable en 48 échéances par amortissements constants

ANNEXE 2

AUTRES OPÉRATIONS RESTANT EN ATTENTE

Très occupée par les préparatifs de la soirée du réveillon, la gérante a oublié l'enregistrement comptable des quelques opérations suivantes au 31/12/2016 :

- Recettes TTC d'une partie de la semaine 52 (hors soirée réveillon) :
 - o Ventes de consommations réglées par chèques : 1 372,30 € (dont 27,50 € de TVA à 5,5% et 140,80 € de TVA à 20%)
 - o Ventes de consommations réglées en espèces : 10 653 € (dont 257,95 € de TVA à 5,5 %, le reste est soumis au taux de 20%)
 - o Prestations de services réglées par cartes bancaires : 950 € (avec TVA à 20%)

Le CATTC de la soirée du réveillon, d'un montant de 18 550 €, a été correctement enregistré mais n'a pas été encaissé, la gérante ayant accepté de reporter le règlement en janvier 2017.

- Achat à crédit auprès d'un fournisseur de fournitures administratives : 50 cartons renforcés pour archivage à 17 € HT l'unité. Une remise de 10% a été obtenue ainsi que des frais de port forfaitaires réduits à 12 € HT. Facture N°201612
- Cotisations sociales patronales de décembre qui s'élèvent chaque mois à 5 095 € comprenant 407,60 € au titre des caisses de retraite. Elles représentent 30% du brut tandis que les cotisations sociales salariales (déjà enregistrées) représentent 25%.

Remarques :

- Le plan de comptes de la société suit les recommandations du PCG mais détaille les produits par type de règlement (CH/ESP/CB) ainsi que la TVA par taux (TR/TN). Les autres comptes utilisés par l'entreprise sont conformes au système développé.
- Les enregistrements se font au journal général.

ANNEXE 3

INFORMATIONS GENERALES SUR LA SARL « LE TANDEM »

Organisation :

Horaires d'ouverture : 16 heures à 3 heures du matin

Fermé uniquement le lundi et la première quinzaine d'août

Évènements musicaux : un concert chaque premier samedi du mois, soit 12 sur l'année 2016

Informations à caractère comptable et fiscal :

- SARL au capital social entièrement libéré de 10 000 €
- La SARL le Tandem clôture au 31 décembre de chaque année
- Elle est intégralement soumise à l'IS au taux de 33,1/3% et n'a exercé aucune option de nature fiscale en matière de TVA
- Le chiffre d'affaires est intégralement soumis à la TVA mais à des taux différents :
 - o Espace billards : intégralement soumis au taux normal (TN)
 - o Espace bar : par simplification, nous considérerons que 20% est soumis au taux réduit de 5,5% (TR) et 80% au taux normal

Informations complémentaires sur le bilan au 31/12/2016 en cours d'élaboration

En vue de lui confier l'intégralité de sa comptabilité, lors d'un rendez-vous avec un expert-comptable, Aurélie Dame la gérante a présenté l'entreprise, son historique et les comptes à clôturer. Compte tenu de ses remarques concernant le développement de la SARL et ses conséquences prévisibles pour 2017, elle a pris les notes suivantes :

- Croissance du CA → fin de la déclaration annuelle de TVA → suivre mon CA pour savoir quand débiter les déclarations mensuelles (4^{ème} trimestre surement).
- S'interroger sur les conséquences d'une option pour la transparence fiscale de la SARL (*étude complexe mais lui fournir des éléments sur nos foyers fiscaux pour qu'il regarde*)

Elle a par ailleurs obtenu des explications suivantes sur le poste de TVA à payer :

- Le compte 44551 correspond au solde de la TVA due au titre de 2016 : 3 581 €
- TVA collectée 2016 = 132 625 €
- TVA déductible 2016 = 119 320 € (dont 1 000 € relative à une acquisition d'immobilisation)
- Acomptes versés en 2016 = 9 724 €

L'expert-comptable étant surpris de voir le montant du compte 411 relativement élevé pour ce type d'activité (18 550 €), la gérante a indiqué qu'à la clôture de l'exercice l'entreprise demande à tous ses clients le règlement de leurs dettes. Concernant une facturation à un comité d'entreprise pour la soirée du réveillon, la gérante a exceptionnellement accepté de reporter l'encaissement en janvier 2017.

ANNEXE 4

INFORMATIONS FISCALES

EXTRAIT DU FRANCIS LEFEBVRE FISCAL 2016

§86115 : Franchissement des limites du régime simplifié

Lorsque le chiffre d'affaires d'une entreprise s'élève au-dessus des limites du **régime simplifié d'imposition** (783 000 € ou 236 000 €), ce régime demeure applicable au titre de la **première année suivant celle du dépassement** sauf, pour le régime simplifié BIC, en cas de changement d'activité.

Toutefois, le régime simplifié de **TVA** n'est maintenu que si le chiffre d'affaires de l'année en cours, éventuellement ajusté au prorata du temps d'exploitation au cours de l'année civile, n'excède pas une **limite majorée** fixée à 863 000 € HT (entreprises dont l'activité est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement) ou 267 000 € HT (autres entreprises).

Si ces **seuils** sont **dépassés en cours d'exercice**, l'entreprise relève du régime normal d'imposition à la TVA à compter du 1^{er} jour de l'exercice en cours. Elle est alors tenue de déposer le mois suivant celui du dépassement une déclaration CA3 qui récapitule les opérations réalisées depuis le début de l'exercice jusqu'au mois de dépassement et des déclarations mensuelles CA3 à compter du mois suivant. Les acomptes de TVA exigibles au cours de l'exercice, qu'ils aient été antérieurement acquittés ou non, sont déduits sur la déclaration récapitulative.

§86115 (précision) : Lorsque le montant de la taxe exigible au titre de l'année précédente excède 15 000€, les entreprises sont soumises au régime réel normal d'imposition en matière TVA, même lorsque leur CA reste inférieur aux limites du régime simplifié d'imposition.

§86885 : (...) Les acomptes semestriels relatifs au régime simplifié d'imposition en matière de TVA sont égaux à 55% (juillet) et 40% (décembre) de la taxe due au titre de l'exercice précédent avant déduction de la TVA relative aux biens constituant des immobilisations. (...)

EXTRAITS DU CGI

Article 8

Sous réserve des dispositions de l'article 6, les associés des sociétés en nom collectif et les commandités des sociétés en commandite simple sont, lorsque ces sociétés n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, personnellement soumis à l'impôt sur le revenu pour la part de bénéfices sociaux correspondant à leurs droits dans la société. En cas de démembrement de la propriété de tout ou partie des parts sociales, l'usufruitier est soumis à l'impôt sur le revenu pour la quote-part correspondant aux droits dans les bénéfices que lui confère sa qualité d'usufruitier. Le nu-propriétaire n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu à raison du résultat imposé au nom de l'usufruitier. Il en est de même, sous les mêmes conditions :

1° Des membres des sociétés civiles qui ne revêtent pas, en droit ou en fait, l'une des formes de sociétés visées au 1 de l'article 206 et qui, sous réserve des exceptions prévues à l'article 239 ter, ne se livrent pas à une exploitation ou à des opérations visées aux articles 34 et 35 ;

2° Des membres des sociétés en participation-y compris les syndicats financiers-qui sont indéfiniment responsables et dont les noms et adresses ont été indiqués à l'administration ;

3° Des membres des sociétés à responsabilité limitée qui ont opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes dans les conditions prévues au IV de l'article 3 du décret n° 55-594 du 20 mai 1955 modifié ou dans celles prévues par l'article 239 bis AA ;

4° De l'associé unique d'une société à responsabilité limitée lorsque cet associé est une personne physique ;

5° De l'associé unique ou des associés d'une exploitation agricole à responsabilité limitée ;

6° Des membres des sociétés anonymes, des sociétés par actions simplifiées et des sociétés à responsabilité limitée qui ont opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes dans les conditions prévues par l'article 239 bis AB ;

7° Nonobstant les dispositions du 1°, des membres des sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires mentionnées à l'article L. 4041-1 du code de la santé publique.

Article 239 bis AA

Les sociétés à responsabilité limitée exerçant une activité industrielle, commerciale artisanale ou agricole, et formées uniquement entre personnes parentes en ligne directe ou entre frères et sœurs, ainsi que les conjoints et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil, peuvent opter pour le régime fiscal des sociétés de personnes mentionné à l'article 8. L'option ne peut être exercée qu'avec l'accord de tous les associés. Elle cesse de produire ses effets dès que des personnes autres que celles prévues dans le présent article deviennent associées.

ANNEXE 5**OUTILS D'ANALYSE DU CA HT**

CA HT ANNUEL	TRIMESTRES				TOTAUX
	1	2	3	4	
2014	163 491	96 122	73 485	187 452	520 550 €
2015	193 716	110 520	81 478	276 444	662 158 €
2016	214 224	113 557	106 584	321 862	756 227 € ⁽¹⁾

(1) Dont espace billards : 114 142 € comprenant 12 250 € d'abonnements annuels de joueurs en réglés en janvier de chaque année.

Remarque : les produits liés à l'espace billard font partie du chiffre d'affaires et s'analysent comme des locations diverses quels que soient le type de tables et la catégorie de clients (abonnés ou non).

ANNEXE 6

DÉTAILS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE 2016

Aurélié Dame, gérante du Tandem a préparé une liste des charges de l'exercice 2016 et propose une réflexion sur leurs comportements en retenant par ailleurs les hypothèses de travail suivantes :

- Le chiffre d'affaires d'un montant de 12 250 €, relatif aux abonnements de l'activité Billard ne sera pas considéré en tant que tel. Une réduction des charges fixes paraît plus appropriée ;
- Une table de billard, composée d'un cadre généralement en bois massif, d'une ardoise recouverte d'un tapis et de bandes est naturellement sujette à l'usure dès lors qu'elle est utilisée (la qualité de l'utilisation peut d'ailleurs s'avérer primordiale dans la durée de vie d'un billard). Par simplification, les billards font l'objet depuis la reprise du fonds de commerce d'un amortissement comptable linéaire. Il s'avère que quelques tables amorties depuis quelques années sont toujours utilisées et praticables.

L'activité BD est gratuite pour les clients mais génère quelques frais annuels, souvent négligeables sur quelques postes comptables.

Charges par nature	Montants HT 2016	Activité BAR	Activité BILLARDS	Précisions
Matières premières	10 212	100 %		
Approvisionnements divers	25 745	Verrerie, couverts, serviettes, matériel pour cocktails...	Queues de billard, craies, matériel spécifique de nettoyage	Ces frais dépendent du niveau d'activité soit : 17 890 € pour le bar et 7 855€ pour l'activité billards... ⁽¹⁾
Marchandises	229 316	100 %		
Charges diverses	8 750	Électricité, produits de nettoyage, matériel de bureau...		Ces frais constants sont difficilement répartissables
Location immobilière	84 000	400 m ²	350 m ²	Loyer du local commercial ⁽²⁾
Locations diverses	9 000	Véhicule utilitaire, caisse enregistreuse, matériels bancaires, télécommunications...		Les contrats ont été signés dès la reprise du fonds de commerce et ne comportent pas de clause de révision de prix
Publicité	7 000	2 000	5 000	Il s'agit d'un budget fixe prioritaire
Impôts et taxes	11 208			Charges communes à toutes les activités et considérées comme fixes par simplification
Salaires bruts	208 560	Dirigeants, salariés à plein temps, « extras »... ⁽³⁾		
Cotisations sociales patronales	61 140			
Amortissements	22 600	Matériel de cuisine et de bar, mobilier	Tables de billard	Ces amortissements sont calculés en fonction du temps ⁽⁴⁾
Charges financières et exceptionnelles	8 475			Charges d'intérêts ⁽⁵⁾
TOTAL	686 006			

- (1) On estime qu'une queue de billard (47 € HT l'unité) a une durée de vie qui correspond à 1 000 parties, une craie (boîtes de 144 craies pour 80 € HT) à 80 parties et le matériel de nettoyage (une bombe aérosol à 10 € HT) utile pour 300 parties.

Naturellement l'usure dépend du nombre de partie mais aussi et surtout du respect du matériel par la clientèle. L'hypothèse d'un total de 90 000 parties a été retenue pour 2016.

On note que les abonnés du snooker disposent de leur propre matériel et prennent à leur charge les frais d'entretien des tables de snooker après leur utilisation.

- (2) Le bail commercial stipule un loyer trimestriel de 21 000 € HT. La surface totale louée est de 1 340 m² comprenant :

- a. Le rez-de-chaussée : espace BD (50 m²) / espace bar (400 m²) / espace Billards (350 m²) / sanitaires (40 m²)
- b. Le premier étage : inexploité commercialement, il est utilisé comme lieu de stockage pour toutes les activités, de rendez-vous professionnels, d'espace détente pour les salariés et de bureau de direction (500 m²)

- (3) Le tandem a réalisé une fiche de travail par salarié à plein temps précisant la liste des tâches à faire à l'ouverture et à la fermeture avec un décompte du temps.

La synthèse annuelle fait apparaître les éléments suivants :

- a. Direction et cadre : Aurélie et Baptiste perçoivent chacun une rémunération brute mensuelle de 2 500€ (cotisations patronales de 40%). Aucune répartition pertinente ne peut être réalisée pour le travail d'Aurélie et de Baptiste.
- b. Salariés à plein temps : 7 salariés perçoivent une rémunération fixe brute mensuelle de 1 500 € (cotisations sociales patronales de 25%). Leur temps de travail est à 90% consacré au bar, le reste à l'espace billards puisque le temps de travail pour l'espace BD peut être considéré comme négligeable.
- c. Extras : En cas de hausse d'activité (certains week-ends, veilles de jours fériés, soirées de concert...) la direction fait appel à des « extras » rémunérés à l'heure de travail au bar exclusivement. Leurs rémunérations pour 2016 représentent le complément du total des salaires bruts.

- (4) Les immobilisations sont affectées aux différentes activités. Ainsi les dotations aux amortissements de 2016 sont ventilées de la manière suivante : 250 € pour l'espace BD (mobilier), 17 850 € pour l'espace bar, et 3 500 € pour l'espace billard. Par ailleurs, des dotations d'un montant de 1 000 € concernent du matériel utilisé par la direction pour l'ensemble de l'entreprise.

- (5) Ces charges concernent essentiellement un emprunt ayant permis de financer la reprise du fonds de commerce. L'emprunt est remboursable in fine en 2021.

ANNEXE 7

PROJETS ENVISAGÉS DEBUT 2017

Pour les besoins d'analyse de ce dossier il sera retenu les éléments simplifiés suivants :

Tables de billard	Nombre de tables	CA généré par table en 2016	Modalités comptables et fiscales d'amortissement
8 pool	7	11 250 parties par an à 1 € TTC (10 minutes par partie en moyenne)	Linéaire 10 ans
Snooker	2	CAHT par an : 19 000 €	Linéaire 20 ans

Le taux d'actualisation retenu par la direction est de 10% l'an et le taux d'IS à 33,1/3%.

On considère que le taux de MCV est de 60% pour l'activité « bar » et de 90% pour l'activité « billard ».

Projet 1 : Changement des monnayeurs

Augmenter le prix d'une partie de 8 pool (2 € TTC contre 1 € TTC) en investissant 200 € HT unitairement dans de nouveaux monnayeurs en début d'année 2017 dont la durée de vie est estimée à 3 ans mais inscrits en charges.

Selon toute vraisemblance, le prix devrait devenir un frein pour certains clients, cela a été constaté par les professionnels du secteur qui estiment que le doublement du prix entraîne une baisse de la demande de l'ordre de 10% lorsque ce changement de tarif est perçu comme justifié : une augmentation des coûts d'entretien annuel de l'ordre de 400 € HT par table (tapis, bandes, queues de billard...) étant prévue par le Tandem.

Projet 2 : Transformation de l'offre par substitution

Remplacement d'un snooker par trois tables de 8 pool : malgré la disparition d'un des deux snooker, aucun abonné n'a l'intention de suspendre son abonnement mais un peu déçus, ils ne participeront plus gratuitement à l'entretien des tables, toutefois cela attirera moins de non abonnés qui payaient à l'heure les parties de snooker. Le manque à gagner est estimé à 4 000 € HT par an en matière de CA et à 2 000 € par an pour les frais d'entretien supplémentaires à réaliser par le « Tandem ».

Compte tenu de la qualité supérieure de jeu sur une table neuve, son taux d'occupation est sensiblement meilleur au début de son installation. On estime que le rendement s'établira sur les 3 années à 150 %, 120 % puis 100 % du nombre normal de parties des autres tables.

En ce qui concerne les autres tables de 8 pool, il est probable qu'une augmentation du nombre de parties intervienne car la baisse de l'offre « snooker » telle qu'elle est prévue entraînerait une augmentation de la demande de tables de 8 pool de l'ordre de 5 % de la demande normale dès la première année et se stabilise ensuite.

Le devis pour l'acquisition des trois tables de 8 pool fait apparaître un prix brut HT de 10 000 €, une remise de 5% et des frais de port de 1 000 € HT.

Projet 3 : Réorganisation et accroissement de l'offre

Aménagement du premier étage de l'établissement. Actuellement utilisé pour stocker divers matériels, il a été pensé de transformer cet espace en deuxième comptoir/bar.

Dès le début de l'année des aménagements, la clientèle supplémentaire génère un CA HT de 31 250 € pour l'espace billard. Le Tandem devra investir dans du matériel (100 000 € HT utilisable 10 ans), dans une troisième table de snooker (10 000 € HT) et dans le démontage et la réinstallation des deux tables du rez-de-chaussée (2 000 € HT de charges). L'accroissement du besoin en fonds de roulement est estimé à 5 000 € en début de projet.

L'espace dégagé par les tables de snooker sera remplacé par une scène de concerts jusque-là manquante pour un coût estimé à 6 000 € HT (utilisable 3 ans). L'augmentation du chiffre d'affaires de l'espace bar serait de 75 000 € HT dès la première année et pendant 10 ans.

Ce projet paraît naturellement plus risqué que les autres.

ANNEXE 8

EXTRAIT DES PIÈCES COMPTABLES REÇUES EN JANVIER 2017

<h2 style="text-align: center;">Snooker and Pool Table Company Ltd</h2> <p style="text-align: center;">Unit 21, Brook Road Industrial Centre, Rayleigh, Essex SS6 7XL</p> <p>Tel: + 44 (0)1268 777293 Fax: + 44 (0)1268 777294 Mobile: 07850 610861 Email: info@snookerandpooltablecompany.com</p> <p>TVA : GB 147004566601</p>				
			<p>INVOICE N° 2330-147 (Purchase order : 2330-147) Date : 15/01/2017</p> <p>to : SARL LE TANDEM 27 place de l'esplanade 59300 Valenciennes Nord - France Siren : 751 881 962 Siret : 75188196200011 TVA : FR 41 751881962</p>	
DESCRIPTION		QTY	AMOUNT	PRICE (£)
Table style / size :	Snooker Club 12 Ft	1	7 800	7 800,00
Table finish :	Black			
Slate style :	Pack Standard 5 pieces cut			
Spécial offer	10% off			-780,00
Cushion style :	Standard wood cushion	6	110	660,00
Pocket leather style :	Black premium pocket leather	6	95	570,00
Accessory packs :	Balls ans cues			free
Shipping :	Valenciennes - nord - France			500,00
Fixing / installation :	1 day			free
Base exc. VAT	VAT	Total VAT	TOTAL exc. VAT	8 750,00
8750	0%	0	Total VAT	0,00
			TOTAL inc. VAT	8 750,00
Payment :				GPB
15/01/2017 : 50%				
15/02/2017 : 50%				

Le cours de la livre sterling (1 £) s'établit à 1,28 € au 15/01/2017 et à 1,30 € un mois plus tard.

Un avoir provenant d'un primeur est reçu le 20/01/2017 et cumule deux éléments :

- La déconsignation de caisses spéciales de transport de fruits intervenue le 29/12/2016. Ces 40 caisses sont déconsignées au prix de 15 € l'unité contre 20 € lors de la consignation. La facture ne mentionne aucune TVA sur cette opération de consignation (TVA 20%)
- Une ristourne annuelle relative au chiffre d'affaires du dernier trimestre 2016 : 4 500 € HT (TVA 5,5%)

ANNEXE 9

FICHER DU CALCUL DE LA RISTOURNE PRIMEUR

	A	B	C	D	E	F
1						
2		CA trimestriel réalisé		74 060		
3						
4		CA HT trimestriel compris entre ... et ...		% de réduction sur la tranche		
5		1	1 000	0%	-	
6		1 000	5 000	2%	80	
7		5 000	15 000	5%	500	
8		15 000	50 000	10%	3 500	
9		50 000	100 000	15%	3 609	
10		100 000		25%	-	
11		TOTAL RISTOURNE (arrondie à la dizaine d'euros supérieure) :			7 690	
12						
13		Taux de découvert autorisé par la banque : 10,15% / an				
14		Taux de découvert non autorisé par la banque : 19,89% / an				
15		Commission d'intervention pour dépassement du découvert autorisé : 8,40 € HT				

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

ANNEXE A (à compléter)

ETAT DE RAPPROCHEMENT AU 31/12/2016

Compte 512BP		Relevé bancaire	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Dates	Opérations					
SOLDES RAPPROCHÉS					SOLDES RAPPROCHÉS	